



# REGLEMENT PARTICULIER 41<sup>ème</sup> RALLYE DU BRIONNAIS



**RALLYES**  
**FFSA**  
COUPE DE FRANCE

10 ET 11 JUIN 2022 LA CLAYETTE

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 11 avril 2022 .....

Ouverture des engagements : 11 avril 2022 .....

Clôture des engagements : 31 mai 2022.....

Parution du carnet d'itinéraire : 5 juin 2022.....

Dates et heures des reconnaissances :

    Dimanche 5 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 .....

    Vendredi 10 juin 2022 de 10h00 à 20h00 .....

Vérifications des documents :

    Le vendredi 10 juin 2022 de 17h30 à 21h30 et le samedi 11 juin 2022 de 6h00 à 7h30 Lieu :  
salle des fêtes de La CLAYETTE.....

Vérifications des voitures :

    Le vendredi 10 juin 2022 de 17h45 à 21h45 et le samedi 11 juin 2022 de 6h00 à 7h45 Lieu :  
salle des fêtes de La CLAYETTE

Heure de mise en place du parc de départ le : 10 juin 2022 à 18h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE  
.....

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : 10 juin 2022 à 20h00 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE  
.....

Publication des équipages admis au départ le 11 juin 2022 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Publication des heures et ordres de départ le 11 juin 2022 à 8h30 Lieu : salle des fêtes de La CLAYETTE

Départ de LA CLAYETTE de la 1<sup>ère</sup> voiture : 11 juin 2022 à 10h29

Arrivée à LA CLAYETTE de la 1<sup>ère</sup> voiture : 11 juin 2022 à 19h30 .....

Vérification finale le 11 juin 2022 Lieu : Garage PICHARD, LA CLAYETTE .....

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le 11 juin 2022, 30' après le dernier concurrent Lieu : Podium.....

Remise des prix le 11 juin 2022 après validation des résultats par la direction de course Lieu : Podium.....

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dunoise organise le 41<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 07/03/2022 sous le numéro 27-187.

### **Comité d'Organisation**

Président : Michel DURIX .....

Membres : Dominique CHIRAT, Dominique RABIAN, Jonathan Petit, Jean-Marc GIRAUDON, Clovis Daniere

Secrétariat du Rallye : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE Tél : 06 61 35 24 93 Fax : 03 85 28 90 69 .

Permanence du Rallye : Salles des fêtes LA CLAYETTE.....

Date, horaire : 11 juin 2022 de 6h30 à 23h.....

### **Organisateur technique**

Nom : Association Sportive Automobile Dunoise

Adresse : 9 Route de Charolles 71800 LA CLAYETTE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

#### **1.1P. OFFICIELS**

##### Collège des Commissaires Sportifs :

Président :	Jacques NOMBLOT	5565	0414
Membres :	Josiane CHARLEUX	9434	0403
	Roland FAYARD	30129	0516
<u>Directeur de Course :</u>	Michel POTHEAU	115790	0414
Directeur de Course Adjoint :	Éric TEMMERMAN	26388	0410
Directeur de Course délégué ES1	Marie-Joelle POTHEAU	115791	0414
Directeur de Course délégué ES2	Benoit VIOLET	207574	0404
Directeur de Course délégué Autorité	Jacques BERTRAND	14532	0403
	Michel DURIX	14548	0404
Directeur de Course voiture tricolore	Jean-Paul BROSSARD	4753	0403
<u>Directeur de course ES1 BS PNEUS</u>	Pierre GODOT	23434	0401
Directeur de Course Adjoint :	Pierre GUELAUD	15125	0401
<u>Directeur de course ES2 VERNAY</u>	Jean-Louis LAURENT	3294	0413
Directeur de Course Adjoint :	Jonathan PETIT	53077	0404
<u>Médecin Chef :</u>	Docteur FATAH Abdelhamid		
<u>Commissaires Techniques :</u> responsable	Christian ALLOIN	13706	0404
	Hervé CANTAT	207953	1610
	Jean-Paul LEGRAND	3935	0414
	Jean-Luc LAPLANCHE	19578	0404
	Jean-Luc FAYARD	17626	0516
<u>Voiture damier</u>	Eric GACON	9100	0403
<u>Chargés des relations avec les concurrents :</u>	Bernard SOUFFLET	18577	0403
	Max LOLLIA SAINT ANGE	150787	0414
<u>Chargés des relations avec la presse :</u>	Dominique RABIAN	200036	0404

#### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 41<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais compte pour le challenge Bourgogne Franche-Comté 2022 et la coupe de France des rallyes 2022 .....

#### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les horaires de convocation pour les vérifications administratives et techniques seront consultables sur le site [www.asadunoise.fr](http://www.asadunoise.fr)

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 41<sup>ème</sup> rallye du Brionnais doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 07 juin 2022 à : Michel Durix, 204 Route de Fleury 42190 Charlieu tel : 06 77 12 74 48

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 350€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 700€ (x 2)
- Equipages (pilote + copilote) 100% ASA Dunoise : un remboursement de 30€ aura lieu dans un délai de 1 mois après le rallye

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone prévue à cet effet. Un seul véhicule par concurrent sera autorisé sur le parc d'assistance et identifié par un autocollant.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **5.2P PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le 41<sup>ème</sup> Rallye du Brionnais représente un parcours de 127,500 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,300 km.

Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 BS Pneus (6,000km) et ES2-4-6 Vernay (7,100km)  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu :

Dimanche 5 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Vendredi 10 juin 2022 de 10h00 à 20h00

Il sera attribué à chaque véhicule de reconnaissance un autocollant et un numéro d'ordre. Les concurrents qui ne respecteraient pas strictement la réglementation en ce domaine seront pénalisés et interdits de prendre le départ sans remboursement de l'engagement dès la 2<sup>ème</sup> infraction. Des contrôles seront effectués.

Le roadbook et les documents seront à retirer à l'hôtel de Bourgogne à La Clayette

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

	SCRATCH	GROUPE	CLASSE					
			1 partant	2 à 3 partants	4 à 8 partants	9 à 12 partants	13 à 15 partants	+ 15 partants
1 <sup>er</sup>	400 € + coupe	150 € + coupe	100 € + coupe	350 € + coupe				
2 <sup>ème</sup>	300 € + coupe	120 € + coupe		Coupe	180 € + coupe	180 € + coupe	200 € + coupe	200 € + coupe
3 <sup>ème</sup>	200 € + coupe	70 € + coupe			Coupe	130 € + coupe	130 € + coupe	130 € + coupe
4 <sup>ème</sup>							110 € + coupe	110 € + coupe
5 <sup>ème</sup>							80 € + coupe	80 € + coupe
6 <sup>ème</sup>								60 € + coupe

1<sup>ère</sup> Féminine : 100€ - 150€ si plus de 3 partantes

La remise des prix se déroulera à La Clayette 11 Juin 2022 après la validation des résultats par la direction de course sur le podium de départ.

Les primes scratches, groupes et classes sont cumulables, les coupes ne sont pas cumulables.

Remise des prix conformément aux groupes et classes de la réglementation 2022.  
Les Classes 5, 5K, les classes 6, 6K, les classes 7, 7K, 7S seront confondues pour la remise des prix. Les primes seront envoyées par courrier dans les 2 semaines suivant le rallye.  
TOTAL DES PRIMES DISTRIBUABLES : 25120 €